



# LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA METALLURGIE DEDIEE AUX EXPERTS-COMPTABLES

L'entrée en vigueur de la nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie au 1<sup>er</sup> janvier 2024 va apporter de nombreuses modifications aux entreprises relevant de la métallurgie. Vous êtes expert-comptable et vous avez besoin d'accompagner vos clients concernés pour limiter le risque de contentieux. Cette formation est faite spécialement pour vous.

## OBJECTIFS :

- 1 / Comprendre les points clés et les évolutions apportées par la nouvelle convention collective,
- 2 / Utiliser le futur système de classification
- 3 / Identifier les modifications à apporter aux pratiques existantes

## PUBLIC :

Experts-comptables

## Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

## Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

## PROGRAMME :

### 1 – Les étapes de la mise en œuvre dans l'entreprise de la nouvelle classification

- Pourquoi changer le système de classification
- La nouvelle méthode et les 4 outils associés
- Décrire les emplois et classer les emplois
- Faciliter les évolutions de carrière

### 2– Le contrat de travail : L'essentiel des changements de la conclusion à la rupture

- Formation, exécution, suspension et rupture du contrat de travail

### 3 – Le temps de travail

- Temps de travail effectif et temps annexes
- Les déplacements professionnels
- Heures supplémentaires
- Les conventions de forfait
- Les congés payés
- Les contreparties à certaines organisations du travail, le travail de nuit
- Le décompte pluri annuel du temps de travail

### 4- La rémunération

- Les salaires minima hiérarchiques
- Prime d'ancienneté
- Garantie conventionnelle de rémunération
- Prime de vacances et/ou autres avantages conservés par les accords autonomes territoriaux



**DUREE**  
2 jours  
(14 heures)



**PREREQUIS**  
Aucun prérequis



**TARIF**  
Consulter notre devis

## CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

[formation@sseti.fr](mailto:formation@sseti.fr) / 03 87 74 34 19

**SSETI**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR